



©Véronique Vaunat



© Les Saisons Musicales de MT



©Compoix



©Site de Maignat Tauzia

AU SOMMAIRE

Pages-2-3

De l'eau, l'installation estivale d'Arnaud Darmagnac

Pages-4-5

Les Saisons Musicales de Maignaut, une nouvelle association culturelle locale

Pages-6 à 10

Une première approche du compoix de Maignaut

Page 11

L'assainissement collectif à petits pas !

Le retour du site web officiel de Maignaut-Tauzia

Page 12

Ça arrive aussi aux autres

Subvention zéro

Compte de trésorerie 2025

Vernissage de l'installation « DE L'EAU » par Arnaud Darmagnac

La ruée vers l'eau par grosse canicule

Le 20 juin dernier, nous avons présenté l'exposition « DE L'EAU » qui restera au pigeonnier jusqu'au 20 septembre.

Par cette installation, Arnaud Darmagnac attire notre attention sur la raréfaction rapide de l'eau, sa cherté et sa privatisation attestée par une première cotation à la Bourse de Chicago.

Cette Boutique blanche immaculée, luxueuse, en rupture avec le paysage, rappelle celle de Prada à Marfa qui s'élève depuis 2005 dans le désert du Texas.

Nous remercions chaudement toutes les personnes qui ont choisi d'assister à ce vernissage malgré la chaleur étouffante et l'heure sans nul doute inappropriée.

Impertinence de la météo : au cocktail, la consommation d'eau fut exceptionnellement élevée. ●





Jean-François Filliatre interviewe de g-à-d : Serge Belliard, Christophe Bassetto, Sandrine Redolfi de Zan et Arnaud Darmagnac



Une nouvelle association culturelle à Mignaut-Tauzia

Les Saisons Musicales de Mignaut

Résidant depuis 2023 à Mignaut-Tauzia, Julie Guigue et Laurent Beth ont été séduits par notre petite commune et par l'accueil chaleureux de ses habitants. Pour reprendre en substance leur propos « Comment remercier sinon en faisant ce que nous faisons le mieux : de la musique » En 2024 et 2025, ils ont produit 3 concerts avec le soutien de la mairie, puis en décembre 2025, avec plusieurs mignautois, ils ont créé l'association « **Les Saisons Musicales de Mignaut** » qui proposait sa première représentation le 24 avril dernier.

Julie Guigue après des études de piano aux Conservatoires de Grenoble et de Lyon enseigne à l'Académie de Musique de Monaco.

Laurent Beth, gersois de naissance a étudié le cor et la musique de chambre aux Conservatoires de Toulouse et de Lyon avant d'intégrer l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Pour compléter leur orchestre, ils ont plaisir à faire appel à des professionnels amis maîtrisant d'autres instruments et à qui ils font pour l'occasion découvrir le département.

Une belle aventure ●



De gauche à droite : Julie Guigue, Laurent Beth, François Ragot et Fanny Kobus

©Les Saisons Musicales de Mignaut



Laurent Beth et
Cédric Lebeau
aux Cors
des Alpes

CONCERT

Église de MAIGNAUT-TAUZIA

Vendredi 24 avril à 18H

« Un printemps romantique »

De Schumann à Cassado... venez vibrer à la découverte de compositeurs romantiques...parfois méconnus.

Fanny Kobus, Alto François Ragot, Violoncelle



Julie Guigue-Beth, Piano



Laurent Beth, Cor

Concert proposé par l'Association « Les Saisons Musicales de Maignaut »

Participation libre

Prochain concert le 22 août 2026
à 18h30 en l'église de
Maignaut-Tauzia avec un trio
piano, violon, violoncelle,
un duo de piano à 4 mains
et un quintette de cuivres
2 trompettes, cor, trombone et tuba.

Une première approche du compoix¹ de Maignaut

Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, dans les pays de taille réelle² auxquels appartient le Gers actuel, un cadastre local est régulièrement établi sous le nom de compoix. En 1640, l'avocat Despeisse³ le décrit comme un livre contenant « *le nom du possesseur des terres ou maisons, leur assiette, contenace, qualit, confrontations et l'appréciations d'icelles* ». A la suite du nom de chaque propriétaire, l'arpenteur indique le détail des parcelles avec la nature des cultures, leur superficie en mesure locale, l'emplacement géographique avec l'énumération des parcelles environnantes, ainsi que le degré d'allivrement.

L'objectif des compoix est d'établir les facultés foncières des habitants contribuables et de répartir l'assiette des impositions royales. La finalité ultime est l'établissement de la taille qui frappe tous les biens roturiers, les biens nobles en étant exclus. De manière générale, dans les régions méridionales de la France, les habitants ont mis en place les compoix pour préciser les facultés foncières des contribuables et répartir l'assiette des impositions. De leur côté, les seigneurs, recensent leurs biens dans des registres assez similaires, les terriers. Il est dans l'intérêt du seigneur de posséder un titre de propriété qui ne prête pas à contestation. Le compoix ou terrier constitue un véritable cadastre du terroir. Il est établi contradictoirement d'après les déclarations des tenanciers, vérifié sur la base de documents et titres produits et accompagné d'un arpentage qui permet d'établir un plan précis du territoire.

Terriers et compoix coexistent sur un même territoire, concernent les mêmes terres et contraignent les mêmes paysans avec une finalité similaire : prélever des richesses sur le produit de la terre. Au début du registre figure la liste ordonnée alphabétiquement par prénoms de tous les tenanciers taillables tant résidant dans la paroisse que forains (propriétaires terriens qui ne résident pas sur leurs terres).

Aux XVI^e et XVII^e siècle, ils sont fréquemment refaits tous les 30

1. Au début du XVI^e siècle, les compoix peuvent porter différents noms : « livre-terrier, compoix, cadastre, arpentement, allivrement, perjat, perjement et parfois même estime.

2. La taille royale peut être répartie entre les contribuables de deux façons, soit selon le système de la taille réelle, répartie à partir de la valeur des possessions foncières, recensées dans des compoix et matrices protocadastrales, soit selon le système de la taille personnelle, répartie à partir des revenus estimés. La taille réelle est surtout répandue dans le Midi de la France. Sa répartition est réalisée à partir des biens fonciers, obligeant les communautés d'habitants à réaliser à intervalles réguliers des matrices protocadastrales. Elle est déterminée à partir du cadastre (du compoids en Languedoc) qui indique la surface et la valeur des terres de chaque communauté. Un noble est taxé sur ses biens roturiers, un roturier en est exempté sur ses biens nobles."

3. Cité in Frèche, 1971, p 327.

*Dessin de
l'arpenteur
de Bezolles,
figurant dans le
terrier de 1565
©Archives
Départementales
du Gers*

4 - eLv



Jean inbert m^{re} arpenteur habitant de montesquieu
[en 1565.]

1831
1565
—
266

ou 50 ans. Au cours du XVII^e siècle, ce mouvement est ralenti en raison des réticences financières de la cour des aides de Montauban et du parlement de Toulouse. Si les compoix du XVI^e siècle sont parfois en mauvais état et difficilement déchiffrables, ceux de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e sont parfaitement lisibles et offrent une image extraordinairement précise de la géographie sociale et économique des territoires locaux.

C'est typiquement le cas dans l'ancien canton de Valence où nous avons pu consulter, en plus du terrier de Maignaut 1739, les compoix de Bezolles de 1565, de 1669 et 1755, le terrier de Bonas de 1666, le terrier de Rozès de 1670. La plupart des compoix se présentent plus ou moins selon le même modèle. Le tenancier possède « *tient* » une ou plusieurs parcelles formant son héritage. Chaque parcelle est décrite en détail avec sa localisation, la nature du sol, les dimensions de la parcelle exprimées en données locales variables d'une paroisse à l'autre, les « *confronts* », c'est-à-dire les limites de la parcelle en relation avec les héritages voisins (champs, vignes, bois voisins) et les limites physiques (bornes, haies, fossés, arbres) qui permettent d'identifier sans erreur la terre imposable, la contenance précise, l'estimation de la valeur des terres et par déduction l'« *allivrement* » (la valeur fiscale de chaque bien).

Dans ce premier article nous vous livrerons un exemple tiré du terrier de Maignaut de 1739⁴, celui de Monsieur Bonnel cordonnier à Maignaut.

L'édiction des grands principes révolutionnaires : abolition des privilèges, égalité des citoyens devant l'impôt, et la simplification des contributions directes (foncière, mobilière, patente) vont imposer l'idée de la nécessité d'un cadastre national que facilite l'adoption du système métrique. Projets, hélas non aboutis. Il faudra attendre la loi du 15 septembre 1807 pour voir naître le cadastre dit napoléonien⁵. Il définit la liste des parcelles communales de chaque propriétaire résidant ou forain afin de déterminer par l'addition des revenus de toutes ses parcelles, un revenu total imposable.

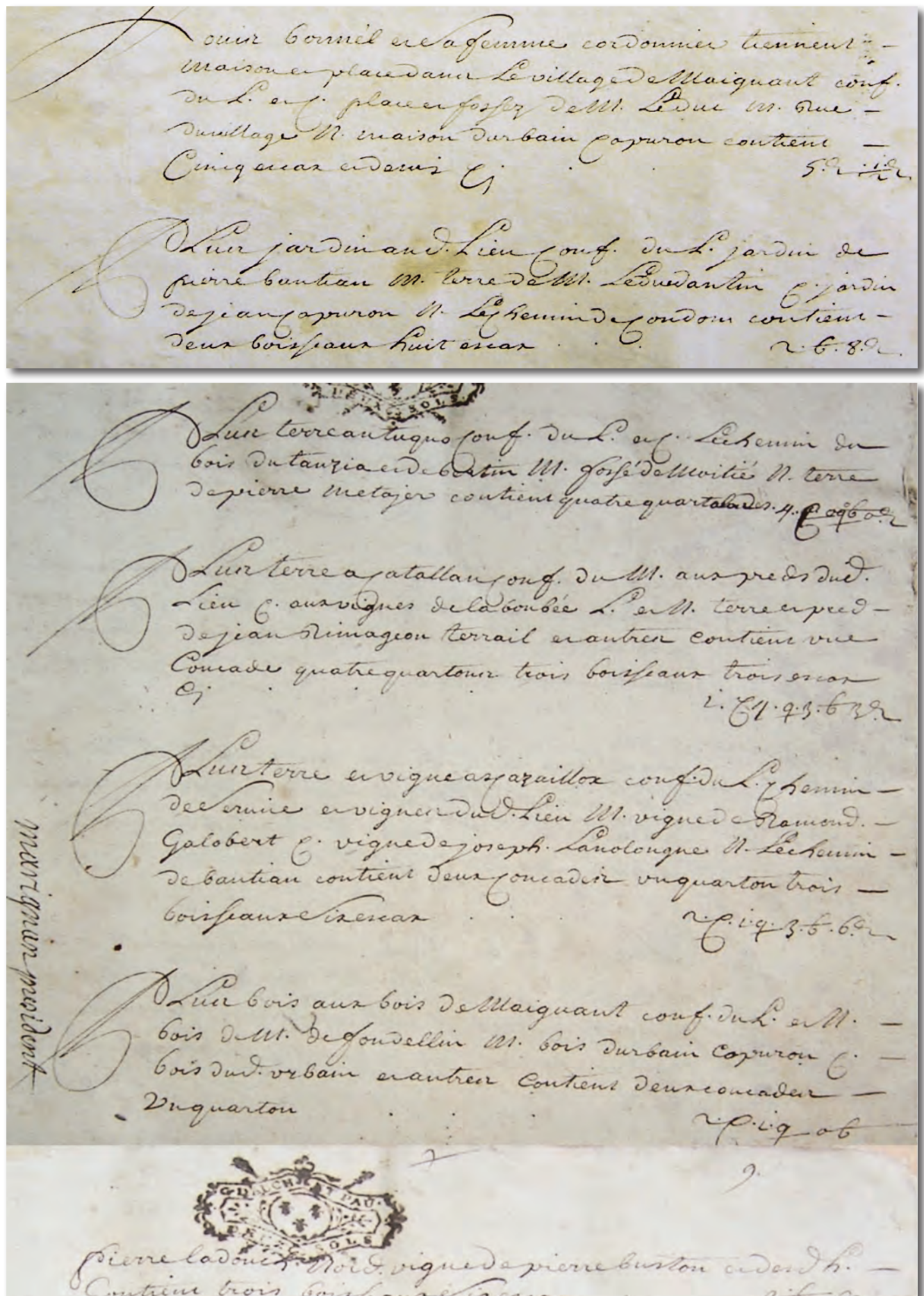
Les travaux commencèrent dès 1808 et pour le canton de Valence-sur-Baïse. Le cadastre de Maignaut sera réalisé en 1812. Nous avons découvert dans les archives départementales les études qui ont conduit à son établissement. Ce sera l'objet d'un second article.

François-Xavier Merrien
Professeur émérite de l'université

4. Qui mériterait d'être édité intégralement (AD du Gers série E, supp. 337), nous avons pu consulter ce compoix et en scanner certaines parties. Bertrand Boquien, que je remercie chaleureusement, a photographié l'ensemble du document.

5. Un premier essai en 1802 du cadastre par masse de culture (type de cultures par commune) sur 1800 communes se montre peu convainquant.

Les biens de Louis Bonnel, cordonnier, et de sa femme
reproduction du document des archives départementales du Gers



Les biens de Louis Bonnel, cordonnier, et de sa femme

Transcription de Bertrand Boquien

Livre terrier de Maignaut 1739 - AD Gers, cote : E supplément 3237 - folios 7 verso et 8 recto

Louis Bonnel et sa femme cordonnier tiennent maison et place dans le village de Maignaut conf. du L. et C. place et fossez de M. le duc M. rue du village N. maison d'Urbain Capuron contient cinq escax et demi ci 5. e. ½ e

Plus jardin aud. lieu conf. du L. jardin de Pierre Bautian M. terre de M. le duc Dantin C. jardin de Jean Capuron N. le chemin de Condom contient deux boisseaux huit escax 2. b. 8. e.

Plus terre au Tuquo conf. du L. et C. le chemin du bois du Tausia et de Bertin M. fossé de moitié N. terre de Pierre Métajer contient quatre quartalades. 4 c. 0 q. 0 b 0. e

Plus terre à Catallan conf. du M. aux preds du d. lieu C. aux vignes de la Boubée L. et M. terre et predde Jean Rimageou Terrail et autres contient une concade quatre quartons trois boisseaux trois escax Ci 1. c. 4. q. 3. b. 3. e.

Plus terre et vigne Ascazaillox conf. du L. chemin de service et vignes dud. lieu M. vigne de Ramond Galobert C. vigne de Joseph Lanolongue N. le chemin de Bautian contient deux concades un quarton trois boisseaux six escax 2 c. 1. q. 3. b. 6. e

Plus bois aux bois de Maignaut conf. du L. et M. bois de M. de Fondellin M. bois d'Urbain Capuron C. bois dud. Urbain et autres contient deux concades un quarton 2. c. 1. q 0 b

Plus bois aud. lieu conf. du L. et M. ruisseau et goutié des bois de Sarran C. bois de Jean Buzet. N. boisde Pierre Broqua contient deux quartons trois boisseau[x] ci 2. q. 3. b

Total 11. c. 1. q. 0. b. 10. e. ½ e

Abréviations utilisées par le rédacteur :

conf. : confronte (ou confrontant ?)

L. : Levant (est)

M. : Midi (sud)

C. : Couchant (ouest)

N. : Nord

aud., led. ... : au dit, le di



©Compoix DR

Les mesures agraires de Maignaut

selon l'enquête de 1812 (AD du Gers),

CN : Concade : 57 ares

ME : Mesure : 8,9 ares

PI : Picotin : 2,36 ares

ES : Escat : 1,64 are

et celles de Valence :

Concade = 48,4 ares

Quartan = 8,69 ares

Picotin = 4,84 ares

Escat = 1,64 are

Mais le compoix de Maignaut indique que les habitants de Maignaut utilisent le Concade, le Quartan, le Boisseau, l'Escat mais non le Picotin (équivalent du Boisseau ?).

Faut-il prendre les mesures de Valence ou celles de Maignaut.

Ceci demande une étude complémentaire.

L'assainissement collectif à petits pas

La mise en place de l'assainissement collectif poursuit donc son petit bonhomme de chemin, à la traîne sur les attentes pressantes d'une partie du village. La mise en service attendue pour cet été est maintenant annoncée

pour le dernier trimestre 2026, en espérant qu'il ne tombera pas discrètement en 2027.

Le chantier est certes énorme pour notre commune dont la circulation automobile fut un temps très perturbée. La remise en état des routes et du mobilier urbain demandera une grande attention. Mais cette réalisation n'a rien d'expérimental et ce savoir-faire est partagé depuis longtemps par de nombreuses entreprises.

Nous avons ironisé sur la durée (études et travaux) comparée à celle de la restauration de Notre-Dame

de Paris. L'affaire a d'ores et déjà tourné au désavantage de Maignaut-Tauzia et on pourrait maintenant proposer des comparaisons moins ambitieuses comme la restauration du cloître de Condom ou de la remise en service de la passerelle Gauja à Agen.

Bonne fin de chantier et vivement 2027 ! ●

Le retour du site web officiel de Maignaut-Tauzia

C'est une bonne nouvelle pour les maignautois, la disparition soudaine du site précédent avait laissé un vide.

Il est toujours plus intéressant de pouvoir consulter les informations locales au moment de son choix que de recevoir des e-mails fragmentaires. Et puis les événements resteront en mémoire sur le site. Dès son ouverture, le site est assez riche et convivial. Espérons qu'il va s'étoffer de données sur la vie citoyenne tels les comptes-rendus des conseils municipaux ou les finances communales. ●



Ça arrive aussi aux autres

Le 2 juin, la Caverne du Pont-Neuf à Paris, de l'artiste JR, a été victime de vents violents. Une partie de la toile imprimée imitant la roche a été déchirée ce qui a reporté la date d'ouverture au public du 6 au 15 juin. Impertinence du dérèglement climatique qui frappe même les plus grands. ●



Subvention zéro

Souvent, on nous demande pourquoi Maignaut Passion n'a jamais bénéficié de subvention municipale.

La réponse basique est : « *On n'a rien demandé et on n'a rien eu* ».

Moins polémique que d'évoquer le souci d'indépendance ou la déontologie. ●

Bilan 2025 – Compte de trésorerie

Recettes.....	9.565,62 €
Dépenses	10.246,92 €
Résultat de l'exercice 2025	- 681,30 €
Report du solde de 2024	+ 3.569,40 €
Trésorerie au 31/12/2025	+ 2.888,10 €

Pour 2026, le budget a été porté à 13.980 € incluant les réparations de toiture au pigeonnier

MAIGNAUT PASSION : ASSOCIATION LOI DE 1901

Siège social : au Village - 32310 Maignaut-Tauzia

Tél. 06 81 47 23 48 - hello@mignaut.com

Président Serge Belliard - Secrétaire Elisabeth Salaün - Trésorière Odette Aeschlimann

Cotisation de membre pour l'année 2026 : 15 €

SIRET : 418 327 573 00014 - Publication : ISSN 3077-3385